

PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE

Avis prébudgétaire déposé par le
Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec



POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

12 FÉVRIER 2024

Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec

Fondée en 1998, le [Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec](#) (RSIQ) regroupe 15 concertations régionales en itinérance et représentant ainsi plus de 200 organismes au Québec. Nous organisons des actions et des mobilisations afin de sensibiliser les décideurs et le grand public, de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance, d'améliorer leurs conditions de vie et de permettre aux organismes d'aide de réaliser leur mission. Nous sommes reconnus comme étant le porteur du projet de la Politique québécoise de lutte à l'itinérance adopté en 2014, et comme étant le défenseur du financement des organismes, notamment au niveau fédéral, avec la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance Vers un chez-soi (VCS).

Résumé de nos revendications

1. Une augmentation de 30% des investissements pour prévenir et réduire l'itinérance au Québec par l'entremise de Vers un chez-soi afin de répondre à la crise à laquelle nous faisons face et un chantier en 2024 visant à identifier précisément les besoins des communautés, pour le budget 2025;
2. Que dès le budget 2024, le gouvernement fédéral se prépare à annoncer le financement alloué à Vers un chez soi et ce, jusqu'en 2031;
3. Une indexation correspondant à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, avec une garantie par la loi d'au moins 3 % par année pour répondre adéquatement aux besoins des personnes en situation d'itinérance pour les années à venir;
4. Que le gouvernement affecte les fonds Vers un chez-soi en respectant l'approche globale et communautaire en renforçant ses visées préventives, et ce dans le respect de la Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec;
5. Que le gouvernement fédéral respecte l'autonomie des régions dans leur processus de gestion des fonds. Les organismes communautaires sur le terrain sont les mieux placés afin d'élaborer leur planification communautaire pour prévenir et réduire l'itinérance au Québec;
6. Que les financements supplémentaires soient récurrents afin de permettre des actions structurantes et que les appels à projets soient prévisibles donnant ainsi le temps au milieu de s'organiser adéquatement en vue de répondre aux besoins des personnes en situations d'itinérance ou à risque de l'être;
7. Que le gouvernement fédéral s'engage à investir, de manière récurrente, 3 milliards \$ par année dans le financement de nouveaux logements sociaux.

Hausse critique des besoins partout au Québec

Nos membres et différents acteurs sociaux du Québec sont unanimes (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) les ressources ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être dans l'ensemble de la province. En septembre 2023, l'état de crise est reconnu par l'adoption unanime d'une motion à l'Assemblée nationale, soit celle de :

« Prendre acte de la hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis 2018 et de reconnaître qu'il y a crise de l'itinérance au Québec. »

À la fragilisation de la population qu'a entraînée la pandémie vient s'ajouter une pression supplémentaire par la poussée inflationniste. Cette précarisation engendre une dégradation rapide de l'état de santé des personnes et des communautés qui la subissent. Dans de nombreuses villes, nous assistons à une hausse de l'itinérance visible, l'apparition du phénomène des campements et pour certaines nous parlons d'une crise humanitaire. Entre 2020 et 2024 nos membres rapportent que c'est entre 15 et 25% d'augmentation de salaire qu'ils ont dû accorder afin de tenter de rattraper le déficit historique de rémunération et tendre vers de meilleures conditions salariales. Nous nous devons d'agir maintenant pour éviter une dégradation encore plus grande de la situation. Nos actions d'aujourd'hui permettront de réduire la facture, économique, sociale et morale qui nous attend.

Le RSIQ demande:

Une augmentation de 30% des investissements pour prévenir et réduire l'itinérance au Québec par l'entremise de Vers un chez-soi afin de répondre à la crise à laquelle nous faisons face et un chantier en 2024 visant à identifier précisément les besoins des communautés, pour le budget 2025.

De plus, face à l'incertitude relié à l'insuffisance du financement le RSIQ demande:

Que dès 2024 le gouvernement fédéral se prépare à annoncer le financement alloué à vers un chez soi et ce jusqu'en 2031 lors du budget 2025.

Indexation de Vers un chez-soi

Dans un contexte inflationniste qui a atteint un sommet au Québec à 8% en 2022, et une prédiction des hausses de salaires allant de [3,6% à 4.1% en 2024](#), il nous apparaît nécessaire de revoir la méthode d'indexation de la principale enveloppe de financement en itinérance au Québec.

Le RSIQ demande:

Une indexation correspondant à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, avec une garantie par la loi d'au moins 3 % par année pour répondre adéquatement aux besoins des personnes en situation d'itinérance pour les années à venir.

Impacts sur les personnes en situation d'itinérance et les organismes qui les supportent

Il est nécessaire de supporter adéquatement la réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance au Québec en indexant le programme Vers un chez soi de laquelle découle l'enveloppe principale pour la prévention et la réduction de l'itinérance au Québec. Une non-indexation met à mal la continuité de support dont ces personnes ont besoin pour stabiliser leur situation et potentiellement réussir à se sortir de l'itinérance.

Tableau de financement de l'enveloppe Vers un chez soi

Date	Québec	Canada
2022-2023	<u>77 733 496 \$</u>	<u>283,5 M\$</u>
2023-2024	<u>77 208 445 \$</u>	<u>283,5 M\$</u>
2024-2025	<u>75 073 136 \$</u>	<u>281,1 M\$</u>
2025-2026	<u>75 073 136 \$</u>	<u>281,1 M\$</u>

Nous constatons qu'il est prévu pour 2024-2026 que l'enveloppe régulière de Vers un chez-soi soit plus petite d'environ 3% qu'en 2022-2024. Malgré les besoins grandissants auxquelles nous faisons face, cette réduction est en complète contradiction avec l'objectif que le gouvernement du Canada s'est doté qui est de mettre fin à l'itinérance chronique d'ici 2030. De plus, dans l'entente actuelle, il n'est pas prévu qu'il y ait une indexation des financements.

Pour le transfert vers d'autres provinces, le gouvernement du Canada tient compte du PIB nominal avec une hausse garantie par la loi d'au moins 3% par année. Ce double standard dans un même budget ministériel, soit une indexation au PIB nominal pour certains transferts gouvernementaux et aucune indexation pour l'enveloppe Vers un chez-soi, n'est pas acceptable.

L'indexation n'est pas une augmentation

Rappelons que l'indexation permet uniquement de maintenir le pouvoir d'achat, de suivre l'augmentation des coûts à assumer. Ainsi, obtenir l'indexation des subventions ne permet que de poursuivre le travail déjà fait et évite au groupe de s'appauvrir, d'année en année. L'indexation n'est donc pas une augmentation.

Pour pouvoir développer des projets, embaucher une ressource de plus, réaliser de nouvelles activités, etc. c'est une augmentation du financement à la mission qui est nécessaire.

Inflation au Québec

En 2022 l'inflation a atteint un sommet de 8% au Québec. Ceci indique une augmentation des coûts de fonctionnement pour les organisations communautaires. Pour 2022 c'est 3.1% à 4,1% de hausse de salaire en moyenne au Québec qui a été accordé. Encore pour les salaires, il est prévu que pour 2024, il y aurait une hausse d'environ 3.1% à 4,1%. ([Conseil du patronat du Québec](#))

Respect de la Politique nationale de lutte à l'itinérance

En 2019, l'Assemblée nationale du Québec déposait la résolution suivante :

«Que l'Assemblée nationale réitère les 5 axes d'interventions prioritaires de la Politique nationale de lutte à l'itinérance adoptée le 27 février 2014, à savoir : le logement; les services de santé et les services sociaux; le revenu; l'éducation et l'insertion sociale et socioprofessionnelle; la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation;

Qu'en ce sens, elle demande que l'entente à conclure entre le Québec et le Canada concernant le nouveau programme Vers un chez soi contribue à consolider les orientations québécoises en matière de lutte à l'itinérance et que les fonds fédéraux permettent de soutenir une diversité d'actions dans la lutte à l'itinérance.»

Adoptée à l'unanimité

En ce sens, le RSIQ demande :

Que le gouvernement affecte les fonds Vers un chez-soi en respectant l'approche globale et communautaire en renforçant ses visées préventives, et ce dans le respect de la [Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec](#).

Que le gouvernement fédéral respecte l'autonomie des régions dans leur processus de gestion des fonds. Les organismes communautaires sur le terrain sont les mieux placés afin d'élaborer leur planification communautaire afin de prévenir et réduire l'itinérance au Québec.

Que les financements supplémentaires soient récurrents afin de permettre des actions structurantes et que les appels à projets soient prévisible donnant ainsi le temps au milieu de s'organiser adéquatement en vue de répondre aux besoins des personnes en situations d'itinérance ou à risque de l'être.

Logement

La crise du logement joue un rôle majeur dans l'accroissement du phénomène de l'itinérance et ce, dans toutes les régions du Québec. Ainsi, il est nécessaire de mettre en place des solutions pérennes, notamment à travers la création de nouveaux logements sociaux.

Simplement le taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec est un argument de taille pour démontrer l'urgence d'agir. Selon l'Institut de la statistique du Québec ce taux était de 1.7% pour 2022, ce qui est bien en dessous du taux visé pour un équilibre du marché de 3%. En janvier 2024, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) reconfirme l'état de situation critique en confirmant que « tous les centres urbains de 10 000 personnes et plus du Québec ont un taux de logements inoccupés de 1,5 % et moins, soit deux fois moins que le seuil d'équilibre fixé par la SCHL » ([FRAPRU](#)) .

La SCHL annonce, dans son [Rapport sur le marché locatif](#) de janvier 2024, que « l'augmentation des loyers a dépassé à la fois l'inflation (4,7 %) et la progression des salaires (5 %), signe que l'abordabilité a diminué. » Il devient difficile et complexe pour les personnes à faible revenu, en situation d'itinérance ou à risque de l'être de se trouver un logement dans ce contexte.

Pourtant, le droit au logement est protégé par la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que par plusieurs textes internationaux en vertu desquels le Québec s'est déclaré lié le prévoient également. Au Canada, le Parlement a adopté, en 2019, « la [Loi sur la stratégie nationale sur le logement](#), qui reconnaît que le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne et qu'il engage le gouvernement à continuer de faire avancer la réalisation progressive du droit à un logement adéquat. » ([Commission canadienne des droits de la personnes](#))

De plus, l'accès au logement doit être accompagné d'un soutien communautaire afin de favoriser le maintien en logement. L'insuffisance du financement dans les enveloppes disponibles a pour conséquence qu'il est actuellement difficile de financer ce soutien communautaire. Il s'agit actuellement d'un enjeu crucial pour les organismes communautaires qui luttent contre l'itinérance.

En ce sens, le RSIQ demande :

Que le gouvernement fédéral s'engage à investir, de manière récurrente, 3 milliards \$ par année dans le financement de nouveaux logements sociaux.